

COMMUNE DE CHAMPAGNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 février 2023 sous la présidence de Monsieur Philippe Delaplacette, Maire.

Secrétaire de séance : Virginie Coste

Pouvoirs : Benoît Revol-Tissot à Sylvie Sonnier

Excusé : Bernard Besset

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

1 – Demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et la CC Porte de DrômArdèche dans le cadre de la phase 2 de l'étude pour l'aménagement d'une zone d'intérêt agricole

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune de Champagne a réalisé une première étude avec le cabinet ABM Concept pour évaluer la faisabilité de ce projet de hameau agricole. La faisabilité ayant été vérifiée, il convient maintenant d'identifier :

- les différentes étapes du projet à mettre en place pour mener à bien ce projet
- les outils et procédures à mobiliser pour la réalisation et l'aménagement du site, sa gestion et la pérennisation de son usage sur le long terme.

Pour mener à bien ce projet, 4 étapes ont été identifiées :

- approfondissement de l'état des lieux et de la stratégie de la commune
- conception physique du projet (scénarios d'aménagement)
- conception juridique du projet
- conception « urbanistique » et opérationnelle du projet

Monsieur le Maire présente la proposition financière et technique d'intervention des différents partenaires :

- CETIAC (expertise agricole) pour 11 250 € HT
- URBICAN (urbanisme/paysage) pour 6 000 € HT
- ASEA (montage juridique) pour 6 600 € HT
- FABRIQUES (architecte paysagiste) pour 10 000 € HT
- Expertise faune / flore pour 1 800 € HT
- ABM Concept (coordination de l'étude) pour 12 170 € HT

Soit un montant total de **47 820 € HT**.

Monsieur le maire propose aux conseillers de valider les propositions financières et techniques ci-dessus et de solliciter :

- une subvention auprès de l'Etat à hauteur de **10 000 €**
- une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de **10 000 €**
- une subvention auprès du Département de l'Ardèche à hauteur de **10 000 €**
- un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche à hauteur de **8 000 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire et charge ce dernier de signer toutes les pièces se rapportant à ces demandes de subventions.

2 – Demande de subvention dans le cadre de l'Appel à projets FEDER 2023 pour l'aménagement de l'EcoQuartier (tranche 3 et 4 du square du Sonneur)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet « Square du Sonneur » s'inscrit dans le cadre de l'EcoQuartier visant à créer une centralité sur la commune de Champagne qui n'en possédait pas.

Ces deux tranches viennent conforter les deux premières tranches du « Cours des Champenois » et du « Clos des vignes » qui comptent 28 logements sociaux, un local commercial, une salle intergénérationnelle, une place publique, une crèche intercommunale, aux abords de l'école publique.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la tranche n° 3 de l'EcoQuartier, à savoir la réalisation d'une bibliothèque, d'une salle de motricité et d'un espace public est en cours de réalisation.

Ces équipements seront livrés à la commune de Champagne dans le cadre d'une VEFA signée avec le bailleur Habitat Dauphinois pour un montant de **775 000 € HT**.

La tranche n° 4 de l'EcoQuartier concerne l'aménagement d'un parc arboré et d'un local associatif.

Les négociations foncières sont en cours ainsi que les études pour une livraison prévisionnelle du projet en 2025-2026 pour un montant estimatif de **550 641 € HT**.

Le montant des acquisitions a été estimé à 250 000 € HT.

Le montant des travaux et des études a été estimé à 300 641 € HT.

Soit un projet GLOBAL estimé à **1 325 641 € HT**.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de valider ces deux opérations et de solliciter une subvention dans le cadre de l'Appel à projets FEDER 2023 auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 à hauteur de **250 000 €**, soit 18.9 % du montant prévisionnel du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les opérations des tranches 3 et 4 de l'EcoQuartier
- charge ce dernier de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de subvention dans le cadre de l'Appel à projets FEDER 2023.

3 – Demande de subvention dans le cadre du FONDS VERT pour l'aménagement de l'EcoQuartier (tranches 3 et 4 du square du Sonneur)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet « Square du Sonneur » s'inscrit dans le cadre de l'EcoQuartier visant à créer une centralité sur la commune de Champagne qui n'en possédait pas.

Ces deux tranches viennent conforter les deux premières tranches du « Cours des Champenois » et du « Clos des vignes » qui comptent 28 logements sociaux, un local commercial, une salle intergénérationnelle, une place publique, une crèche intercommunale, aux abords de l'école publique.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la tranche n° 3 de l'EcoQuartier, à savoir la réalisation d'une bibliothèque, d'une salle de motricité et d'un espace public est en cours de réalisation.

Ces équipements seront livrés à la commune de Champagne dans le cadre d'une VEFA signée avec le bailleur Habitat Dauphinois pour un montant de **775 000 € HT**.

La tranche n° 4 de l'EcoQuartier concerne l'aménagement d'un parc arboré et d'un local associatif.

Les négociations foncières sont en cours ainsi que les études pour un montant estimatif de **550 641 € HT**.

Le montant des acquisitions a été estimé à 250 000 € HT.
Le montant des travaux et des études a été estimé à 300 641 € HT.

Soit un projet GLOBAL estimé à **1 325 641 € HT**.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de valider ces deux opérations et de solliciter une subvention dans le cadre du FONDS VERT (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) – « Renaturation des villes et des villages », à hauteur de **250 000 €**, soit 18.9 % du montant prévisionnel du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les opérations des tranches 3 et 4 de l'EcoQuartier
- charge ce dernier de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de subvention dans le cadre du FONDS VERT.

4 – Demandes de subventions auprès de l'Etat, le Département de l'Ardèche et la CC Porte de DrômArdèche dans le cadre de l'aménagement du par cet du local associatif du square du Sonneur (phase 4)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune de Champagne est en cours de finalisation de la phase n° 3 de l'EcoQuartier, à savoir la réalisation d'une bibliothèque et d'une salle de motricité du Square du Sonneur.

Il convient de lancer la phase n° 4 de l'EcoQuartier qui concerne l'aménagement d'un parc public au cœur du Square du Sonneur, aux abords de l'école publique, de la crèche intercommunale et du commerce multiservices.

L'opération consiste donc à créer un parc afin d'accueillir le déplacement des jeux de boules lyonnaises ainsi qu'un local associatif, le tout dans un parc arboré comprenant les mobilités douces qui viendront mailler l'ensemble de l'EcoQuartier.

Le montant des acquisitions a été estimé à 250 000 € HT.
Le montant des travaux et des études a été estimé à 300 641 € HT.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter :

- une subvention auprès de l'Etat à hauteur de **100 000 €**
- une subvention auprès du Département de l'Ardèche à hauteur de **100 000 €**
- un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche à hauteur de **54 000 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et charge ce dernier de signer toutes les pièces se rapportant à ces demandes de subventions.

5 – Adhésion au CAUE de l'Ardèche pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune adhère au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de l'Ardèche depuis 2002.

Il propose que la commune renouvelle son adhésion pour l'année 2023.

Le montant de la cotisation étant de 170 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition, charge le Maire de signer le bulletin d'adhésion et de procéder au mandatement de la cotisation.

6 – Augmentation du tarif de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'une étude a été réalisée par la commission chargée de la gestion des bâtiments communaux concernant l'augmentation des charges (eau, électricité) qui pèsent sur la gestion de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire ainsi que les membres de la commission responsable des bâtiments communaux proposent de revoir le tarif de location de la salle afin de compenser cette hausse des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 1 voix contre et 11 voix pour, de fixer le tarif de location de la salle des fêtes à **350 €**, à compter du **1^{er} avril 2023**.

7 – Validation des règlements d'utilisation de la salle de motricité et de la bibliothèque municipale

Monsieur Yohann Perrin expose aux conseillers que les équipements publics de la bibliothèque et de la salle de motricité vont être prochainement livrés et donne lecture des règlements d'utilisation de ces équipements.

Le conseil municipal valide ces deux règlements.

8 – Création de nouvelles adresses

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la présentation du plan d'adressage en séance du conseil municipal le 24 juin 2019 et en réunion publique le 26 juin 2019, présentations faites par la commission voirie-réseaux.

Il rappelle également la délibération du 6 août 2019 validant la nouvelle dénomination des voies. En effet, suite à la mise en place de la fibre optique, de nouvelles dénominations de certaines voies publiques et de nouveaux numéros (métriques) des habitations ont été nécessaires.

Monsieur le maire expose que suite à l'aménagement du nouveau quartier du square du Sonneur : un collectif de 4 logements, 9 villas, 3 logements locatifs, la bibliothèque et la salle motricité, ainsi qu'une nouvelle habitation, il convient de valider les dénominations des voies proposées par la commission dont le détail est listé dans le tableau ci-après :

Place du Sonneur	Impasse du Sonneur
Square de la fontaine	Impasse des Rivaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les dénominations des voies publiques et privées proposées par la commission.

9 – Droit de préemption

Vente d'une maison appartenant à Monsieur Jerphanion Lionel au profit de l'Abbaye Saint-Pierre, située 461 rue Lamartine, pour un montant de 170 000 €.

Le conseil ne souhaite pas préempter.

10 – Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2023, l'article L. 1612.1 du code général des collectivités territoriales autorise l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant, à liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, afin de pouvoir régler des factures reçues ou à venir, dans les délais réglementaires, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2022 comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts au budget primitif 2022	Montant autorisé avant le vote du budget primitif 2023 (25%)
20 – Immobilisation incorporelles	32 000	8 000
21 – Immobilisations corporelles	152 292.65	38 073.16
23 – Immobilisations en cours	916 400	229 100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022.

10 – Validation de la liste des livres de la bibliothèque municipale mise au pilon

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la bibliothèque municipale va prochainement intégrer des nouveaux locaux.

L'équipe bibliothèque profite de ce déménagement pour faire le tri des livres.

Des livres vont être mis au pilon (c'est-à-dire qu'ils vont être sortis du stock et donnés à un organisme).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette liste de livres mis au pilon doit être validée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la liste de livres présentée et accepte sa mise au pilon.

11 – Approbation des nouveaux statuts du syndicat des eaux Annonay-Serrières

Monsieur le Maire donne lecture du projet de nouveaux statuts du Syndicat Mixte Annonay-Serrières.

Les statuts actuels doivent être mis à jour, notamment en vue de :

- mettre en conformité les statuts vis-à-vis de la loi NOTRe
- modifier la dénomination du syndicat
- mettre à jour l'adresse du siège du syndicat
- préciser le contour de la compétence AEP portée par le syndicat
- donner la faculté au syndicat de conclure des conventions ou tout autre dispositif légal
- donner la capacité au syndicat d'aider les communes en termes de défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Le projet de nouveaux statuts a été validé en Bureau Syndical le 03.11.2022 et en Conseil Syndical le 30.11.2022.

Conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, la délibération ainsi que le projet de nouveaux statuts doivent être approuvés par les communes membres du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de nouveaux statuts proposés par le Syndicat Mixte Annonay-Serrières.

12 – Informations diverses

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'organisation de la cérémonie des anciens combattants le dimanche 19 mars 2023 à 16h00 au monument aux Morts de Champagne, suivi d'un vin d'honneur à la salle du clos des vignes.

* Virginie Coste informe les conseillers de l'organisation d'un spectacle proposé par Quelque Part et la CC Porte de DrômArdèche le mardi 04/04/23 à 18h00 place du Verger sur le thème « du petit chaperon rouge ».

* Monsieur le maire informe le conseil du passage de la course cycliste « Paris-Nice » le jeudi 09/03/223 sur la commune de Champagne.

* Naissances : bienvenu à Amir au foyer de Monsieur Saber Keläi et Madame Amira Meftahi, bienvenu également à Noa au foyer de Monsieur Romuald Delaplacette et Madame Natacha Touzalin

* Le prochain conseil Municipal aura lieu le lundi 20/03/23 à 19h00

La séance est levée à 20h30.